Section de Haute-Garonne

Point Informations du 9 juin 2020

Bonjour à toutes et tous,

Vous trouverez dans ce document des questions d'actualité locale et nationale :
– les états des lieux local et national au 9 juin
– des précisions liés aux mouvements locaux de mutation et aux concours B et Programmeurs de la période
– des compte-rendus nationaux à la DG et au ministère
– page 4 Appel à manifester le 16 juin pour la santé et les hôpitaux publics

Bonne lecture à toutes et tous et passez une bonne journée
Amitiés et fraternité Yves et Christian

Et toujours christian.terrancle31@gmail.com christian.terrancle@dgfip.finances.gouv.fr et 06 19 35 90 26

État des lieux de la DRFiP 31 au mardi 9 juin 2020

Agents en missions prioritaires
Nombre d'agents (A+, A, B, C) présents ce jour dans les services : **1212**
Agents qui travaillent à domicile
Nombre d'agents (A+, A, B, C) qui disposent d'un équipement de télétravailleurs (poste de travail avec VPN) : **208**
Agents qui exercent une activité professionnelle mais sans l'équipement de télétravailleurs (webmail, PIGP) : **10**
Nombre d'agents en autorisation spéciale d'absence liée au COVID 19 : **152**
Cas ou suspicions de cas : **1**

État des lieux par services au 9 juin et celui de la DGFiP au 9 juin 2020

	% AGENTS PRESENTS	% AGENTS EN TELE W
SIP	67 %	15 %
SIE	77 %	9 %
TRES	77 %	9 %
SPF SDE	72 %	8 %
CF*	49 %	35 %
Direction et autres	71 %	11 %
Total	70 %	13 %

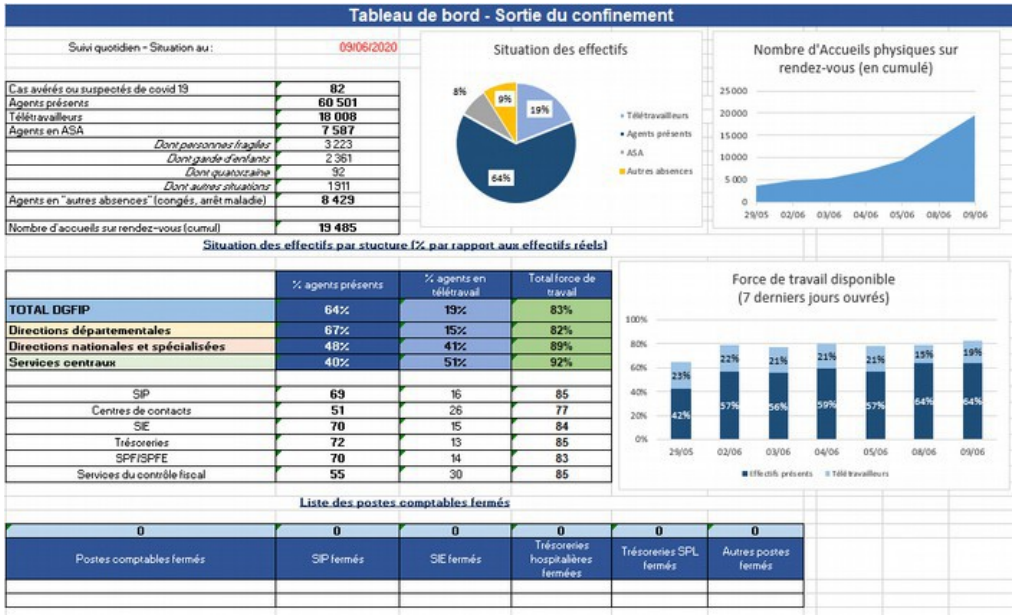

Mouvements locaux de mutation : quelques précisions sans doute utiles

Clairement de vos questionnements on voit bien que notre logiciel commun n'est pas encore adapté à la départementalisation, rassurez-vous il n'y a pas que le vôtre. Et on ne peut pas dire que la froideur des notes qui renvoient à des guides et autres tutoriels facilitent l'adaptation, pas plus que les réunions sur les mutations qui datent d'il y a des mois et d'un monde sans covid-19.
Alors, nous essayons de vous aider au mieux et vous pouvez compter sur nous, je vous renvoie à plusieurs CR antérieurs pour la liste des camarades qui répondront à vos sollicitations.

Nous n'allons pas ici refaire la note sur les mutations ou notre journal local qui est accessible sur le site du syndicat où qu'on peut vous renvoyer à la demande. Mais vos premiers questionnements nous conduisent à apporter des précisions et puis aussi quelques informations glanées ici et là.

D'abord les emplois vacants

Nous avons demandé depuis des jours et des jours à la direction qu'elle nous communique les chiffres de d'emplois vacants avant mouvement et de départs en retraite,… Elle le faisait tous les ans et elle était bien contente que grâce à cela nos camarades en CAP nationales aident à faire entrer sur le département plus d'agents que prévu. Mais là rien, silence total, sans doute sur ordre de la DG qui a monté des mouvements de mutation aussi incompréhensibles que faméliques. Notre « haute hiérarchie locale » a peur de son ombre en général et de celle du DG en particulier. Elle reste donc aux ordres silencieux de ce dernier.
Mais nous avons connaissance maintenant du volume d'emplois vacants projetés au 31/12/2020 pour la **catégorie C, ce sera 28,1 emplois vacants**. Et c'est l'hypothèse la plus optimiste à savoir sans nouveaux départs et avec toutes les arrivées réalisées y compris de stagiaires ce qui est loin d'être gagné.
Pour le B ce sera sans doute bien pire et nous sommes dégoûtés de voir des camarades titulaires ne pas atteindre notre département, ou y rester, en sachant pertinemment qu'à l'automne prochain la DG va proposer d'y faire entrer en mai 2021 des B stagiaires. C'est la bagarre qui est menée en ce moment en national.

La saisie dans Aloa et les dates limites

Nous reviendrons à la charge à la direction pour **le lien mutations/NRP** parce que vos interrogations montrent bien qu'il y a un vide qui en interroge plus d'un-e, notamment sur les opérations au 1er janvier. Nous avons un CTL sur ce sujet le 23 juin et la direction nous enverra nous l'espérons des documents quelques jours avant. **Alors notre demande est simple : repousser le délai de saisie jusqu'au moment où les agent.es connaîtront le NRP 2020 et au 1/1/2021.**

Raison supplémentaire **pour les A extérieurs au département** pour lesquels Aloa devait ouvrir le 10 juin et dont nous avons appris par hasard que ce ne serait que le 15 juin !!! La DG n'ayant toujours pas faire « redescendre » le mouvement A national dans les « tuyaux ». Cela signifie qu'ils n'auraient que jusqu'au 19 juin pour entrer leurs vœux. **Alors notre demande est simple : repousser le délai de saisie (pour tous les A) jusqu'à minima le 23 juin et ainsi ils connaîtront le NRP 2020 et au 1/1/2021.**

Une précision sur les SPF de Toulouse

A la lecture des référentiels de postes qui accompagnent les notes locales vous aurez pu constater qu'il y avait une seule ligne pour les SPF de Toulouse : SPF3. C'est lié à la fusion prévue des 3 SPF et la DG n'a pas voulu modifier le référentiel pour le 1er septembre 2020 alors que l'on sait que la fusion ne se fera pas comme prévu à l'automne 2020. Du coup sur Aloa vous n'avez accès qu'à cette ligne mais dans le bloc notes vous pouvez indiquer vos préférences entre les SPF 1, 2 et 3.

L'ordre des vœux en général, et quand il est couplé à une priorité (ALD notamment)

Nous le rappelons et le martelons l'examen des demandes de mutation se fait dans l'ordre des vœux déposés. Il est donc primordial que vous les exprimiez avec méthode et selon à la fois vos besoins, envies, contraintes professionnels et privés et votre connaissance des services.
S'agissant des priorités et notamment pour **la stabilisation des ALD qui, nous le rappelons, n'existera qu'en 2020** parce que nous basculons sur de nouvelles règles. En 2021 un ALD 3ème échelon ne passera pas devant un agent de 5ème échelon si le poste qu'il occupe est vacant, l'ALD perdra ce poste.
Bien que cette règle contrevienne à celle que nous défendons mordicus à savoir l'ancienneté, elle existe cette année alors nous vous l'expliquons.
Vous n'êtes pas obligés de mettre en premier la ligne de priorité ALD pour le poste que vous occupez. À quelque endroit qu'elle se trouve sur votre demande, elle sera examinée en tant que telle et vous devez indiquer sur le bloc-notes que vous entendez la faire jouer.
Prenons l'exemple d'un agent qui est ALD au SIE de Rangueil et qui souhaite muter mais ne veut pas rester ALD s'il n'a pas satisfaction sur ses vœux. Tout simplement il met en premier par exemple : Direction, en deuxième SIE Cité, puis SIP Cité, etc. … et en dernière ligne il met SIE Rangueil.
ATTENTION, nous rappelons que cette priorité ne trouvera à s'exercer qu'à la condition qu'il y ait un poste vacant dans le service sur lequel est positionné l'ALD. À défaut de pouvoir être muté ou priorisé l'ALD deviendra « ALD local ».

La priorité pour rapprochement interne

Plusieurs d'entre vous nous ont interrogé sur cette question et elle mérite un éclairage particulier. Avec la départementalisation il n'y aura plus d'ALD résidence comme ce pouvait être le cas jusqu'alors. Du coup, on pouvait avoir un rapprochement interne sur n'importe quel service d'une résidence demandée, ce n'est plus le cas. Maintenant on peut demander 1 seul service d'une résidence et indiquer la priorité pour rapprochement interne qui sera alors ouverte sur ce seul service.

ATTENTION cependant, faisant cela on limite très fortement ses chances d'obtenir la résidence s'il n'y a pas de postes disponibles sur ce service. S'il y en a de vacants sur un autre service de la résidence, ne l'ayant pas demandé, on ne bénéficiera pas de la priorité. Avertissement d'autant plus valable cette année qu'il y a, avant la priorité pour rapprochement, les éventuelles priorités pour restructurations de services et les priorités de stabilisation des ALD sur leur service. Si on l'ajoute à la médiocrité des mouvements nationaux C et B, cela va considérablement compliquer l'exercice.

Prenons l'exemple d'un agent qui est en poste au SIE du Mirail à Toulouse et qui peut bénéficier d'un rapprochement sur Muret, site sur lequel il y a une trésorerie, un SIE, un SIP, un SPF et un CDIF. L'agent peut demander seulement SIE Muret et cocher la case priorité. S'il y a des postes vacants sur ce service il pourra l'obtenir en priorité au titre du rapprochement. Mais s'il n'a demandé que le SIE où il n'y aurait plus de postes vacants et qu'il y en ait au SPF, il n'aura pas Muret parce qu'il n'a pas demandé ce service.

Rappel que les priorités doivent être accompagnées de pièces jointes par voie numérique

Un point sur les A stagiaires changés de service au dernier moment

D'abord sur les 9 A stagiaires qui avaient été nommés en Haute-Garonne, deux ne la rejoindront finalement pas (1 en BDV et 1 à la DAJ) ce qui signifie deux vacances de plus.

Ensuite, plusieurs A stagiaires arrivaient cette semaine sur leur poste qui sera celui d'affectation mais, surprise, ils ont été déplacés au dernier moment, de service et de site. Il faut prendre conscience que leur stage est probatoire à savoir qu'il débouchera donc sur une évaluation qui déterminera la validation ou pas de leur scolarité. Celles et ceux qui étaient en BDV qui connaissent une activité de contrôle pour le moins « au ralenti » et dont les agents sont pour beaucoup dans des cellules de soutien n'auraient pas pu les accueillir dans des conditions normales, d'où leur déplacement sur des PCE, services qui ont par nature un lien avec le contrôle. Mais la direction nous a assurés que ce n'était donc que temporaire et qu'ils retrouveraient ensuite leur poste d'affectation. **Mais là encore… pourquoi aucune information, ou à la dernière minute, alors que tout le monde pourrait comprendre les raisons de ce changement ? Désespérant…**

Oraux concours contrôleur 2020 : un format exceptionnel

À situation exceptionnelle, un format exceptionnel... mais qui ne doit pas devenir la norme.

Les oraux de concours de contrôleur se dérouleront :

- **contrôleur externe 2020 :** du 29 juin au 10 juillet - résultats le 20 juillet
- **contrôleur programmeur interne 2020** : du 22 au 26 juin - résultats le 29 juin
- **contrôleur programmeur externe 2020** : du 6 au 10 juillet - résultats le 13 juillet

Ils seront organisés en visioconférence dans des Centres Des Finances Publiques du département de résidence des concourant•es.

Afin de respecter les règles sanitaires en vigueur, l'administration ne convoquera qu'un seul candidat par heure pour éviter la présence simultanée de concourant•es.

Le port du masque est recommandé (à enlever lors de la vérification de l'identité et pendant l'oral), le respect des gestes de protection et un dispositif sanitaire sera mis en place : présence de gel hydroalcoolique, marquage au sol, etc.

Un surveillant sera chargé de vérifier l'identité du candidat (avec convocation et pièce d'identité) et restera dans la salle de visioconférence pendant toute la durée de l'épreuve, le tout en respectant les règles de distanciation physique.

Pour Solidaires Finances Publiques, si ces mesures exceptionnelles sont nécessaires dans la période, il est important et primordial que les modalités de passage des concours soient discutées dans le cadre d'un dialogue social constructif.

La crise sanitaire et le principe de précaution ne doivent ni favoriser ni accentuer les inégalités. Ces modalités exceptionnelles ne doivent pas présager de nouvelles dispositions pérennes d'organisation des épreuves de concours.

En cas de question, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :

concours@solidairesfinancespubliques.org

Section de Haute-Garonne

Appel de syndicats et collectifs hospitaliers : mobilisation Le 16 juin 2020

l'appel de *Solidaires Finances Publiques* Pour la Santé – Solidarité, Fraternité, Manifestations dans toute la France et <u>à Toulouse à 14h00 à Jean Jaurès</u>

La crise sanitaire que nous vivons a mis en lumière l'engagement sans faille et les comportements exemplaires des personnels et professionnels de santé au service de la collectivité nationale.
À l'hôpital, les médecins, les infirmièr.es, aide-soignant.es ; brancardier.es, femmes de ménages….ont donné le maximum et ont risqué leurs vies au service de toutes et tous. Sans calcul, ces personnels ont été en 1ère ligne pour combattre un virus mortel et tout faire pour sauver les vies menacées par le covid 19.
Cette période a éclairé l'état lamentable dans lequel les politiques publiques menées ces 20 dernières années ont laissé notre système de santé et notamment l'hôpital public, les maisons de retraites, les institutions d'accueil de personnes handicapées. Elle a conduit le président de la République à affirmer devant des millions de françaises et de français, que les services publics sont des « biens précieux » et que l'État providence doit être défendu. Il s'est également engagé, devant la nation à amorcer un plan massif d'investissement et de revalorisation des carrières pour l'hôpital.

Pour *Solidaires Finances Publiques* les annonces présidentielles auraient pu aller dans le sens attendu, celui du juste combat pour un monde d'après différent en matière de santé et de protection sociale, mais également fondé sur une meilleure répartition des richesses permettant ainsi aux pouvoirs publics, à la collectivité de pouvoir mobiliser les moyens nécessaires pour changer de paradigme et ainsi investir dans des services publics de qualité, de proximité et de solidarité.

Malheureusement, le temps du confinement généralisé passé, les engagements présidentiels sont mis sous le tapis de l'oubli et le gouvernement fort de ses vieux réflexes idéologiques tente d'anesthésier l'opinion publique en organisant le Ségur de la Santé, soit disant remède miracle pour sauver l'hôpital. En réalité, le « Ségur » de la Santé, risque fort d'être un exercice perdu d'avance, car malgré la nomination de Nicole Notat comme « faire valoir social pour apaiser la CFDT », elle n'est en réalité qu'une animatrice sans moyen ni marge de négociation. Dans la phase qui vient de s'ouvrir, le gouvernement ne laisse transparaître aucune réelle volonté de changement. Sur la table : aucune information sur les moyens budgétaires pouvant être débloqués. L'affirmation sur le fait qu'enfin la santé serait sanctuarisée comme un secteur ne pouvant plus subir les lois du marché a fait long feu.

Face à un Ségur de la Santé totalement aseptisé, ou les interlocuteurs ont été choisis unilatéralement par le gouvernement (les collectifs par exemple en ont été exclus) et ou le nombre des intervenants est limité et en présence de leviers idéologiques puissants, laissant une large place aux petites voix libérales et lobbys financiers qui exigent certaines contre-parties notamment en matière d'allongement du temps de travail à l'hôpital, nos camarades de Sud Santé Sociaux ont décidé de quitter la table de cette pseudo-concertation.

Pour *Solidaires Finances Publiques*, la défense de notre système de santé et de protection sociale nécessite une mobilisation d'ampleur et une véritable vision solidaire. Au regard des valeurs que nous défendons au quotidien, au regard de l'engagement public de toutes et de tous, nous réaffirmons :
– que la Santé mais également la prise en charge des personnes âgées et handicapées, n'est pas une marchandise,
– qu'au travers de nos missions au sein des trésoreries hospitalières, nous percevons plus que d'autres les conséquences de la paupérisation de la politique publique en matière de santé,
– la nécessité du combat pour une meilleure répartition des richesses qui permettent de maintenir une protection sociale pour toutes et tous et un accès égal et ample aux systèmes publics de soins,
– l'importance du service public qui doit être défendu et revalorisé dans toutes ses dimensions et missions. Ce combat est légitime car il vise à permettre à toutes et tous, de bénéficier de service de proximité, d'une écoute, d'un soutien, d'une assistance, que l'on soit jeune ou vieux, riche ou pauvre, valide ou invalide, connecté ou non …

Pour toutes ces raisons, *Solidaires finances publiques* appelle les personnels des finances publiques et tous les citoyens à soutenir les mobilisations locales organisées autour des hôpitaux et à faire entendre leurs voix pour défendre et renforcer le service public, ce bien précieux comme l'a justement reconnu le président de la République.

Le 16 juin, Agissons pour le bien collectif,
réanimons notre système de santé et éliminons de nos hôpitaux publics
et de la médecine de ville le capitalovirus !